

Dompter la mauvaise herbe

ENVIRONNEMENT Le chef de service du pôle paysages et espaces verts du Conseil général explique comment se passer des herbicides

« Sud Ouest ». En 2008, le Département est passé de la réduction des herbicides au « zéro herbicide ». Aujourd'hui, il invite les communes de Dordogne à signer une charte de partenariat qui les engagera dans cette voie. En quoi consiste-t-elle ?

Thierry Charmarty. Avant tout, à mettre en place de nouvelles techniques de travail avec le soutien humain, technique et financier du Conseil général. Il faut que les communes revoient leur patrimoine environnemental, qu'elles le classent par zones et déterminent ce qu'elles en font : où laisser pousser l'herbe, où planter, où privilégier l'entretien, etc. On appelle ça la gestion différenciée.

Les jardiniers communaux vont devoir s'approprier ces nouvelles techniques, s'organiser autrement, avoir recours, petit à petit, à plus de main-d'œuvre et à moins de pesticide. Il leur faudra se mettre aux solutions alternatives : au paillage, à la mise en jachère, au désherbage



Thierry Charmarty. PHOTO A. LOTH

manuel, au choix d'essences indigènes et de plantes moins gourmandes en eau. Et qu'ils passent ensuite le relais aux particuliers.

La mise en place de cette charte sera-t-elle différente à la ville et à la campagne ?

Sans doute, car les contextes ne sont pas les mêmes. À la ville, les gens ont l'habitude des espaces bien propres, bien soignés et verts toute l'année. À la campagne, on privilégie le plus souvent le naturel, la végétation spontanée. À la ville, on a davantage recours à l'entretien intensif qu'à la campagne.

Parallèlement, les villes ont plus de moyens et plus de main-d'œuvre. Elles sont dotées de vrais services techniques, déjà engagés, le

plus souvent, dans la démarche « moins d'herbicide ». Alors que les petites communes, elles, sont moins bien pourvues : elles n'ont généralement qu'un ou deux employé(s), embauché(s) sur les espaces verts comme sur d'autres activités. Elles ont besoin d'être plus entourées.

Pour l'instant, comment se déroule le passage du pulvérisateur à la binette dans les collectivités déjà lancées ?

Plutôt bien. Actuellement, nous testons l'application la charte « zéro herbicide » sur trois communes : Siorac-de-Ribérac, Petit-Bersac et Ribérac. Nous y avons formé les agents « espaces verts » en mars et nous avons démarré pour chacune un plan de désherbage communal. Élus et employés semblent satisfaits. Reste à faire adhérer la population, à lui donner envie de s'impliquer elle aussi, d'arracher elle-même les petites touffes d'herbe aux pas des portes, d'éviter les plantations gourmandes en eau, de récupérer ses tontes et ses feuilles mortes. Autrement dit, nous voudrions amener les particuliers à se réapproprier leur environnement et à participer à son embellissement. Tout le monde a à y gagner.

Recueilli par Virginie Desmet